ACADÉMIE
DE RENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Morbihan

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DU MORBIHAN

SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DANS L'ENCADREMENT DES A.P.S.

CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

ACADÉMIE DE RENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan

SDJES du MORBIHAN

SOMMAIRE

1) ENCADREMENT DES A.P.S.
2) ROLE DU DIRIGEANT.
3) CONTRÔLE ET SANCTIONS;
4) ACCIDENTS GRAVES ET COMPORTEMENTS INADAPTES.
5) LES DIPLÔMES RECONNUS EN TENNIS DE TABLE POUR ENSEIGNER CONTRE REMUNERATION.
6) GARANTIES D'HYGIENE ET DE SECURITE: OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES.
7) LIENS UTILES.
8) QUESTIONS DIVERSES.

ACADÉMIE DE RENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan

SDJES du MORBIHAN

1) ENCADREMENT DES A.P.S.

a) Encadrement bénévole

Pas de qualification requise.

Obligation de déclaration via ligue ou fédération pour contrôle du FIJAISV (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes).

b) Encadrement contre rémunération:

Conditions de qualification.

Condition de déclaration

(carte professionnelle).

Conditions d'honorabilité (contrôle automatisé annuel du bulletin n°2 du casier judiciaire).

Conditions d'aptitudes physiques (certificat médical obligatoire).

ACADÉMIE DE RENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan

SDJES du MORBIHAN

2) ROLE DU DIRIGEANT

a) Encadrement bénévole

Déclarer les intervenants

Bénévoles auprès de la fédération,

En cochant la case

« technicien » du

Bordereau de demande de licence.

b) Encadrement contre rémunération:

Vérifier que l'éducateur possède une carte professionnelle ainsi que ses prérogatives (en flashant le QR code* ou en consultant le site EME*(éducateur-manifestations-établissements): https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil

* Si l'éducateur n'a pas souhaité rendre publique les informations qui le concernent, contacter le SDJES: ce.sdjes56-aps@ac-rennes.fr

ACADÉMIE DE RENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan

SDJES du MORBIHAN

3) CONTRÔLES ET SANCTIONS:

Dans le cas du constat de manquements graves lors d'un contrôle les suites peuvent être:

Pour l'éducateur:

-Interdiction en urgence temporaire ou définitive d'exercer.

Pour l'établissement:

-Injonction de mise en conformité, fermeture administrative temporaire ou définitive.

ACADÉMIE DE RENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan

SDJES du MORBIHAN

4) ACCIDENTS GRAVES ET COMPORTEMENTS INADAPTES.

Déclarer tout accident grave dans les 48h au SDJES:

https://portail-educateurs-etablissements.sports.gouv.fr/declaration-incident-accident-grave/declaration/accueil

Signaler tout comportements inadaptés:

Contacter le SDJES: **ce.sdjes56-aps@ac-rennes.fr**

SDJES du MORBIHAN

5) LES DIPLÔMES RECONNUS POUR ENSEIGNER LE TENNIS DE TABLE CONTRE REMUNERATION (CF: annexes II-1du code du sport)

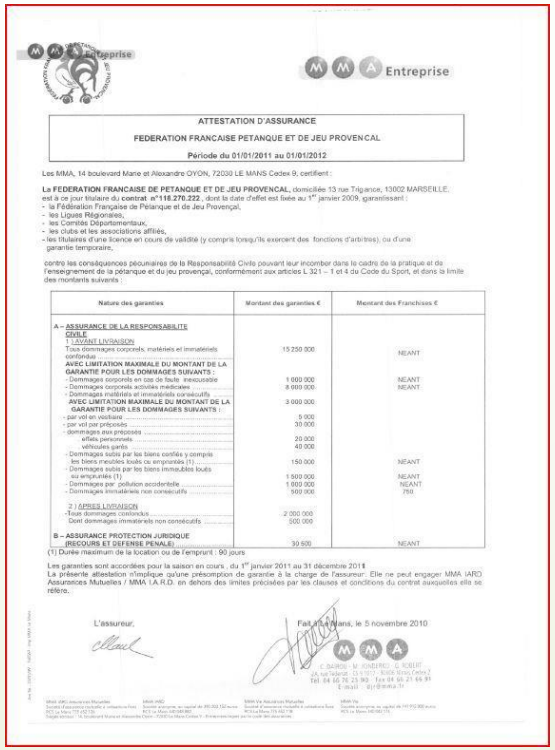
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur	
Licence STAPS	Découverte sans compétition, perfectionnement
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports	
BPJEPS,DEJEPS,DESJEPS	Animation, apprentissage, initiation, perferctionnement
Délivrés par la Commission paritaire nationale emploi formation du sport	
CQP	Découvertes, initiation et apprentissage

SDJES du MORBIHAN

6) GARANTIES D'HYGIENE ET DE SECURITE:

a) Assurance:

Obligation d'avoir une garantie responsabilité civile qui couvre exploitant, salariés, bénévoles et pratiquants. L'attestation en cours de validité doit être affichée et au format conforme au code du sport (l'étendue des couvertures et des montants doit figurer sur l'attestation).



MMA Entreprise

ATTESTATION D'ASSURANCE

FEDERATION FRANCAISE PETANQUE ET DE JEU PROVENCAL

Période du 01/01/2011 au 01/01/2012

Les MMA, 14 boulevard Marie et Alexandre OYON, 72030 LE MANS Cedex 9, certifient :

La **FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENCAL**, domiciliée 13 rue Trigance, 13002 MARSEILLE, est à ce jour titulaire du **contrat n°118.270.222**, dont la date d'effet est fixée au 1er janvier 2009, garantissant :

- la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal,
- les Ligues Régionales,
- les Comités Départementaux,
- les clubs et les associations affiliés,
- les titulaires d'une licence en cours de validité (y compris lorsqu'ils exercent des fonctions d'arbitres), ou d'une garantie temporaire,

contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant leur incomber dans le cadre de la pratique et de l'enseignement de la pétanque et du jeu provençal, conformément aux articles L 321 – 1 et 4 du Code du Sport, et dans la limite des montants suivants :

Nature des garanties	Montant des garanties €	Montant des Franchises €
A – ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE CIVILE		
1) AVANT LIVRAISON		
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	15 250 000	NEANT
AVEC LIMITATION MAXIMALE DU MONTANT DE LA GARANTIE POUR LES DOMMAGES SUIVANTS :		
- Dommages corporels en cas de faute inexcusable	1 000 000	NEANT
- Dommages corporels activités médicales	8 000 000	NEANT
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000	
AVEC LIMITATION MAXIMALE DU MONTANT DE LA GARANTIE POUR LES DOMMAGES SUIVANTS :		
- par vol en vestiaire	5 000	
- par vol par préposés	30 000	
- dommages aux préposés		
effets personnels	20 000	
véhicules garés	40 000	
- Dommages subis par les biens confiés y compris les biens meubles loués ou empruntés (1)	150 000	NEANT
- Dommages subis par les biens immeubles loués ou empruntés (1)	1 500 000	NEANT
- Dommages par pollution accidentelle	1 000 000	NEANT
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000	760
2) APRES LIVRAISON		
-Tous dommages confondus	2 000 000	
- Dont dommages immatériels non consécutifs	500 000	
B – ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE (RECOURS ET DEFENSE PENALE)	30 500	NEANT

(1) Durée maximum de la location ou de l'emprunt : 90 jours

Les garanties sont accordées pour la saison en cours , du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA I.A.R.D. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

L'assureur,

Fait à Le Mans, le 5 novembre 2010

SDJES du MORBIHAN

6) GARANTIES D'HYGIENE ET DE SECURITE:

b) Affichage:

Diplômes



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS

DIPLÔME D'ÉTAT
DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Spécialité PERFECTIONNEMENT SPORTIF

Mention JUDO JUJITSU

est attribué en application de l'arrêté de mention du 18 décembre 2008

à M Monsieur [redacted]

Né(e) le 21/01/1978 à TOULOUSE (31)

N° du diplôme DE 031 11 0038

A TOULOUSE , le 20/04/2011

Le Titulaire

(Cachet et signature du Directeur)

Pour le Directeur Régional de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
et par délégation,
Le responsable du pôle Formation,
Certification et Qualification,
Gérard ROUZIES

SDJES du MORBIHAN

5) GARANTIES D'HYGIENE ET DE SECURITE:

b) Affichage:

cartes professionnelle d'éducateur sportif



ACADÉMIE
DE RENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Morbihan

SDJES du MORBIHAN

5) GARANTIES D'HYGIENE ET DE SECURITE:
b) Affichage:
n° d'urgence



ACADÉMIE DE RENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan

SDJES du MORBIHAN

6) GARANTIES D'HYGIENE ET DE SECURITE:
b) Affichage:
affiches relatives aux violences sexuelles





SDJES du MORBIHAN

6) GARANTIES D'HYGIENE ET DE SECURITE:

c) Trousse de secours:

Nécessaire de 1°secours, contenu conforme (pas de médicaments).



SDJES du MORBIHAN

6) GARANTIES D'HYGIENE ET DE SECURITE:

d) Défibrillateur:

Obligatoire depuis 2022 pour les ERP type X (DAE ou DSAE).



SDJES du MORBIHAN

6) GARANTIES D'HYGIENE ET DE SECURITE:

e) Moyen de communication:

Système pour joindre les secours, fonctionnel, accessible et signalé.



SDJES du MORBIHAN

7) LIENS UTILES:

LEGIFRANCE: www.legifrance.gouv.fr

PORTAIL DE RECHERCHE D'UN EDUCATEUR SPORTIF:

https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil

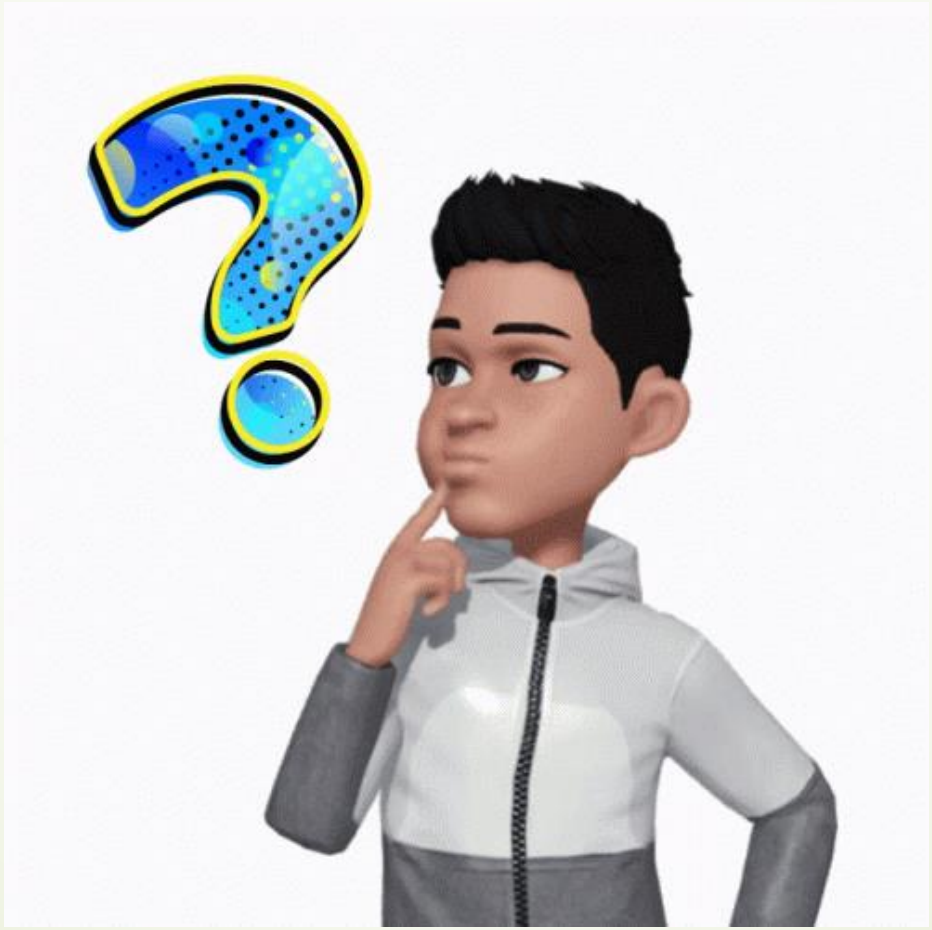
SITE DE LA FFTT: www.fftt.com

ACADÉMIE
DE RENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Morbihan

SDJES du MORBIHAN

8) QUESTIONS DIVERSES



ACADÉMIE DE RENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan

SDJES du MORBIHAN

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DANS L'ENCADREMENT DES A.P.S.

TEXTES DE REFERENCE:

Articles: L.212-1; L.212-3; L.212-8; L.212-9; L.212,10; L.212.11;

L.212-12; L.212-13; L.212-14;

R.212-1; R.212-2; R.212-3; R.212-4; R.212,85; R.212.86; R.212-87;

A.212-1; A.212-1-1; A.212-176; A.212-177; A.212-178, A.212-179;A.212-180; A.212-181;

Annexes II-1 du code du sport; Décret n° 2021-379 du 31 mars 2021;

Arrêté du 31 mars 2021 du code du sport, arrêté du 8 juillet 2024 du code du sport

SDJES du MORBIHAN

GARANTIES D'HYGIENE ET DE SECURITE

TEXTES DE REFERENCE:

Articles: L.321-1; L.321-2; L.321-4; L.321-7; L.321,8; L.321.9; L.322-1; L.322-2; L.322-3; L.322-4; L.322-4-1; L.322-5; L.322-6;

R.322-; R.322,5; R.322-6; R.322-7; R.322-8; R.322-9; R.322-10;

D.321-1; D.321-2; D.321-3; D.321-4; D.321-5; D;321-6;

A.322-1; A.322-2; A.322-3;

Arrêté du 20 mai 2025 du code du sport;